

Supplément
Sillage n°219

Feux d'hiver 2022

Feux d'hiver

Fin 2022. *Feux d'hiver* ? Ou pas *Feux d'hiver* ?

Feux d'hiver clôturera-t-il l'année ? La question est posée.

Nous ne revenons pas sur ce que représente *Feux d'hiver* dans l'histoire du Channel, ce que représente cette manifestation dans la vie culturelle régionale, ce qu'elle raconte dans le paysage artistique, et combien, nous venons encore de le vérifier en ce mois de décembre 2021 (par les nombreux messages qui nous sont arrivés), elle est attendue, espérée, et désormais inscrite dans le calendrier.

Quelles sont les incertitudes qui entourent la tenue de *Feux d'hiver* en 2022 ?

Le Covid

D'abord dire que *Feux d'hiver* ne peut supporter aucune restriction de jauge. Dans les salles, c'est inimaginable.

À l'extérieur, ce serait impossible à maîtriser, dès la nuit tombée, et en particulier le 31 décembre. Nous ne sommes pas devins, mais nous voulons penser que la pandémie ne devrait pas empêcher la tenue de la manifestation. Il faut bien faire preuve d'un peu d'optimisme. Nous écartons donc pour l'heure la question sanitaire. Et nous voulons commencer par l'essentiel.

La réalité budgétaire

Sans certitude, nous avons commencé à travailler et réfléchir sur *Feux d'hiver*, histoire de ne pas injurier l'avenir.

Nos premières réflexions partent du bilan que nous avons fait lors de la précédente édition.

Il était clair. Nous étions à la limite de l'offre artistique possible dans l'espace disponible et dans l'amplitude de temps proposée (de 7h du matin à minuit). Il s'en est fallu de peu pour que nous basculions dans un cauchemar, avec énervement de foule et autres joyeusetés, tant l'affluence fut importante, au-delà de nos prévisions pourtant fondées sur le succès de la précédente édition.

Une offre qui ne serait pas capable d'encaisser la fréquentation au niveau où elle se situe désormais, occasionnerait phénomènes de foule, violence, accidents. Nous ne pouvons pas prendre de tels risques.

Nous n'avons aucune envie de faire la une de la presse locale et de subir un déchaînement sur les réseaux sociaux, comme nous avons pu (mal) le vivre lors de la rentrée de saison 2018-2019, avec un spectacle qui suscita un engouement inattendu déclenchant une petite hystérie. Ou pire, de nous retrouver dans la rubrique, non pas *Feux d'hiver*, mais *faits divers*.

L'équation à résoudre

Nous avons fixé à 250 000 euros la somme nécessaire à réinjecter par rapport à la dernière édition, afin d'assurer une proposition artistique à la hauteur de l'attente (soit un budget de 1 460 000 euros). Cette somme nous permettrait également de considérer des aspects de la manifestation qui s'imposent à nous désormais : la gestion de parkings et de navettes pour le public, et l'extension du périmètre de la manifestation jusqu'au parking situé face à l'entrée du Channel de l'autre côté du boulevard.

Nous avons formulé une demande de 200 000 euros à la Communauté de communes, (soit 100 000 euros de plus que lors de la dernière édition). À la Région, nous maintenons une demande identique aux deux éditions précédentes (1 000 000 euros). L'État ayant dégagé 50 000 euros de plus, il resterait au Channel la nécessité de consacrer 100 000 euros. Cela suppose également, *a minima*, les subventions annuelles de fonctionnement inchangées.

Il importe d'avoir une vision claire pour 2022. Pour l'heure, la nôtre est trop parcellaire et trop imprécise pour nous fier à quoi que ce soit. Chacune des collectivités doit donc nous faire savoir où en est sa réflexion, et quelles décisions elle va prendre.

Nous ne mettrons pas en danger si peu que ce soit les équilibres budgétaires du Channel, qui ont déjà souffert ces deux dernières années, faut-il le rappeler. La pérennité de la scène nationale passe avant tout. Chacun doit le savoir et le comprendre. Seule cette pérennité est garante de l'avenir. Seule cette pérennité permet à une équipe et à tous ceux qui la composent de travailler sereinement et de donner le meilleur d'elle-même. Et nous ne sommes pas en capacité de faire plus avec moins.

De la même manière, vu l'incertitude des temps, nous veillerons, dans les conventions de subventionnement de la manifestation, aux garanties de versement des subventions, y compris en cas d'annulation obligée de dernière minute¹.

¹ Le Channel sera donc attentif à la notification des conventions de subventionnement. Imaginons une annulation de dernière minute (pour raisons sanitaires ou pour une panne irréparable de chauffage) et un trésorier payeur général renâclant au versement de la subvention, puisque le service n'aura pas été effectué. Mais ce service sera payé et le contrat avec les compagnies et les intermittents embauchés, honoré. Si les subventions venaient à manquer, le Channel ne s'en remettrait pas.

Notre échéance

Décider de l'organisation des *Feux d'hiver* 2022, c'est désormais prendre conscience du calendrier. La réflexion et le travail sur la prochaine édition sont engagés, mais il nous faut presser le pas. Le temps passe si vite et *Feux d'hiver* n'est pas une mince affaire. Aujourd'hui, nous sommes en retard dans la préparation, si nous nous référons aux éditions précédentes.

À l'heure qu'il est, nous pouvons encore dépasser cet inconvénient.

Simplement, il y a une autre donnée qui nous impose son urgence, c'est celle de la construction de la saison prochaine.

Feux d'hiver, sa présence ou son absence, conditionne la structure d'une saison. Cela conditionne non seulement l'ossature de la saison, son rythme, l'ergonomie de la proposition globale, mais cela influence aussi sa nature et le type de spectacles à programmer. Et donc le choix des spectacles à aller voir dans les prochaines semaines.

Dès lors, en pleine préparation de celle-ci, le travail de conception est très différent selon l'une ou l'autre des hypothèses.

Pour la préparation de la saison 2022-2023, le temps est compté.

En conséquence, nous prendrons notre décision au plus tard à la fin du mois de février 2022. Et elle ne pourra être qu'irrévocable. Notre responsabilité, à cet instant, est donc d'élaborer un scénario permettant de prendre la décision qui s'imposera le moment venu.

Le calendrier est le suivant :

- préparation active de *Feux d'hiver* dès à présent. La réflexion est commencée mais elle est retenue par les conditions d'incertitude que chacun connaît désormais. Psychologiquement, ce n'est pas la même chose de réfléchir sur la base d'une certitude que sur un socle incertain.
Nous ne pouvons pas, dans cette situation, prendre contact avec les compagnies pressenties et leur demander de bloquer leur calendrier.
Même avec mille précautions préalables, même en émettant des réserves, un premier contact engendre toujours une attente très forte des équipes artistiques, compte tenu de l'ampleur et de la nature de la manifestation.
Et c'est toujours une violence d'annuler.
- avant la fin du mois de février 2022, connaissance objective du subventionnement global du Channel pour l'année 2022 et celui spécifique à *Feux d'hiver*.
- fin février 2022 au plus tard, mise en discussion à l'intérieur du conseil d'administration à partir des éléments portés à notre connaissance par les subventionneurs. Prise de décision à l'issue de la réflexion collective de l'équipe, qui recherchera le consensus le plus large pour fonder la décision finale qu'exprimera le directeur, puisque cela lui incombe.

Chacun le sait, *Feux d'hiver* est l'une des grandes histoires impulsées par le Channel, et son existence ne peut être évacuée d'un revers de main. Une disparition serait en effet si lourde de significations que la décision doit être pesée et sous-pesée.